

Engagement de Barcelone

des Villes s'engagent pour les droits de l'homme

Nous publions ici le texte de l'engagement des villes pour les droits de l'homme ou "Engagement de Barcelone" rédigé lors de la Conférence européenne "Villes pour les droits de l'Homme", à l'occasion du 50^e anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme des Nations Unies.

"Aucune ville n'est une île. Le réseau des villes parcourt le monde actuel en en faisant un organisme vivant, souple, connecté sans cesse. Cependant, nous savons que des humeurs différentes peuvent couler dans ses veines. La ville a été et est souvent un instrument de libération, une vraie machine de réduction de la pauvreté et l'espace où sont nés les droits de la personne. Mais nous savons aussi que l'espace urbain peut jouer le rôle d'une puissante machine d'exclusion sociale et que, au cours de ce XX^e siècle qui s'achève, la barbarie s'est acharnée contre les villes et a laissé dans nos mémoires un chapelet de noms qui vont de Verdun, Guernica, Berlin et Hiroshima à Vukovar, Sarajevo et Srebrenica.

C'est pour cette raison que, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'homme, nous tenons à affirmer notre volonté que ces droits nourrissent la vie de nos villes. Leur caractère universel possède une valeur extraordinaire lorsqu'il s'agit d'unir les villes du monde entier en une alliance pour créer une nouvelle culture des droits de l'homme. Les valeurs d'égalité et de solidarité, de justice, de démocratie dans la proximité, de participation, de transparence et de bon gouvernement inspirent la mise en place des droits de l'homme dans le domaine des villes. Et ces valeurs font en sorte que, partout, les villes puissent s'unir pour défendre un même concept de la dignité humaine et que la citoyenneté puisse s'approprier l'ancienne devise : l'air de la ville nous rend libres.

Le regard posé sur l'horizon du siècle qui vient, dans un contexte de globalisation, d'urbanisation croissante et de fractures sociales, nous nous rendons compte que l'interrelation est un trait fondamental de notre monde qui rend indissociables la satisfaction

La Ville de GRENOBLE s'engage pour les droits de l'Homme

Christine CRIFO *

Au cours de l'année 1998, de nombreuses manifestations sont venues marquer l'engagement de la Ville de Grenoble pour les Droits de l'Homme, notamment la Commémoration du 150e anniversaire de l'abolition de l'esclavage ou le Colloque sur les réfugiés et le droit d'asile dans le cadre de la mission sur la commémoration du 50e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. A cette occasion, a été inauguré le Parvis des droits de l'Homme, lieu symbolique de rassemblement dans le centre historique de la Ville.

Le 17 octobre 1998, Grenoble accueillait le salon "Autres Cultures, Autres Revues" et le dernier congrès de la Ligue des Droits de l'Homme vient de s'organiser à Grenoble. Il s'y ajoute des manifestations annuelles thématiques à l'occasion de la journée sur les droits de l'enfant, de la journée des femmes le 8 mars, de la semaine contre le racisme.

Les actions de proximité sont aussi nombreuses dans les quartiers et les écoles, elles se font en accompagnement d'initiatives des associations ou en partenariat avec elles, et c'est bien grâce à la richesse du tissu associatif que la mobilisation est possible.

Cet engagement répond ainsi à la tradition de cette ville d'accueil et de ville solidaire qui s'enorgueillit de son passé de résistance, Grenoble est Ville Compagnon de la Libération. Elle s'est à de nombreuses reprises mobilisée contre les extrémismes, des milliers de personnes étaient dans la rue pour protester contre la présence de J.M. Le Pen ou pour protester contre les alliances de C. Millon avec le F.N.

Les immigrations successives qui marquent son histoire l'enrichissent des apports des nombreuses communautés qui, tout en réussissant leur intégration, ont su garder leur identité culturelle.

Cet engagement résolu pour le respect des droits de l'Homme se veut dynamique. La Ville de Grenoble a donc décidé d'adhérer à la Convention de Barcelone. A cette occasion elle prend des engagements forts, notamment en matière sociale ou pour l'exercice de la citoyenneté de tous ses résidents.

La création d'un observatoire des droits de l'Homme, lieu de réflexion mais aussi de surveillance du respect des droits fondamentaux dans la Ville est un des projets importants qui se met en oeuvre. ■

*Conseillère Municipale de Grenoble déléguée aux Droits de l'Homme

des besoins minimaux de l'ensemble de la population mondiale, la protection de l'environnement et le respect des droits des futures générations.

Dans ce monde futur, la ville est appelée à devenir l'un des principaux acteurs pour la promotion du développement durable et pour la défense des droits de l'homme interdépendants et indivisibles. Dans un monde globalisé, la ville est plus proche des citoyennes et citoyens, ce qui lui confère la capacité d'assurer la visibilité des situations de vulnérabilité des droits et la légitimité face aux citoyens pour agir en conséquence.

La culture de la communication, qui donne lieu aux transferts du savoir entre différents domaines et à la capillarité des actions et des idées, fait émerger progressivement les villes comme une nouvelle voix dans la vie internationale. A travers les nombreuses initiatives de la société civile et des politiques municipales, la ville joue à l'heure actuelle un rôle dans les politiques actives de défense des droits de l'homme, dans la coopération internationale, elle est un bastion pour les victimes des violations des droits, elle peut se montrer généreuse dans l'accueil des réfugiés...

Dans un contexte d'échanges dans tous les sens, il devient impératif d'encourager de toutes nos forces l'Alliance Mondiale des Villes contre la Pauvreté, pour souligner les droits économiques, sociaux et culturels, qui sont une partie intrinsèque des droits de l'homme.

Pour une culture des droits de l'homme dans la ville

Nous, maires de villes et de capitales européennes et représentants des pouvoirs locaux, nous assumons l'héritage de cinquante ans de développement de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le défi des nouveaux contextes dans lesquels vivent les hommes et femmes d'aujourd'hui. En vertu du principe de subsidiarité et de la proximité de l'administration municipale des citoyens et citoyennes, nous affirmons notre volonté de promouvoir la culture des droits de l'homme et de la responsabilité humaine dans la ville et, au regard des nouvelles réalités, nous assumons les engagements suivants :

1. Nous voulons l'extension du droit de participation politique, le droit de suffrage et la liberté d'association dans le domaine municipal à tous les citoyens et citoyennes, incluant tous ceux qui, résidant en ville depuis un certain temps, n'ont pas la nationalité de l'Etat. Dans ce sens, il faudra décidément travailler avec les organismes ou instances qui ont les compétences pour changer, de façon appropriée, les lois électorales. Il faudra entre-temps créer, dans nos villes, des mécanismes qui faciliteront la participation réelle et effective de tous les citoyens, et surtout des membres des groupes politiquement plus exclus.

2. Les droits de l'homme sont indivisibles, et les droits sociaux, économiques et culturels en sont une partie inaliénable. Le principe de proximité fait que l'administration municipale soit plus sensible aux réalités où ces droits sont particulièrement vulnérables. Ainsi, nous défendons que les politiques urbaines contre l'exclusion sociale, les politiques pour l'emploi, la promotion du droit à un logement adéquat, et les actions citoyennes visant à protéger les collectifs vulnérables (enfants, femmes, homosexuels, personnes âgées, personnes avec différents handicaps...), ainsi que les politiques visant à reconnaître aux immigrants en situation irrégulière leur droit à l'accès aux services sociaux, à l'éducation et à la santé publique, font de la ville un bastion des droits de l'homme.

3. La promotion des droits sociaux et le développement économique sont de nos jours indissociables de la protection de l'environnement. Nous devons mener des actions de prévention de l'atteinte à l'environnement mais également sanctionner les responsables des

dégradations écologiques et environnementales et coopérer avec les autorités locales des pays de l'est et du sud dans une alliance pour protéger le climat, l'eau, la terre et la biodiversité. Dans ce but, nous voulons engager les villes à réaliser et à appliquer les programmes locaux²¹ en tenant compte de l'article 28 du Programme Général 21 et de la Charte Européenne d'Aalborg.

4. Enracinées dans la culture de leur pays, les villes sont aussi un pôle d'attraction des personnes et des communautés d'autres cultures. La ville doit protéger le pluralisme et la convivialité. Elle doit respecter la culture de chacun par le biais d'une action politique diversifiée comprenant : la défense des droits des communautés linguistiques qui habitent le pays, et des droits linguistiques de chacun, l'adoption de politiques multiculturelles, la promotion du dialogue entre les religions, le suivi et l'action permanente contre la discrimination ethnique et la création de centres d'assistance communautaire aux réfugiés.

5. Nous envisageons le besoin de mettre en place des mécanismes de protection et surveillance des droits de l'Homme dans toutes les villes européennes — grandes, moyennes et petites — par le biais d'institutions objectives et indépendantes du pouvoir local, chargées de défendre les citoyens et de les soutenir en ce qui concerne leurs droits en matière de compétence municipale.

6. Nous constatons le rôle actuel des villes dans la promotion de la culture des droits de l'Homme à l'échelle internationale. Nous lançons donc un appel aux institutions internationales pour qu'elles ouvrent des espaces qui permettraient d'entendre notre voix. Dans ce nouveau contexte, nous désirons favoriser la coopération entre les villes des différentes cultures, aux situations économiques différentes et, surtout, avec des villes des régions en conflit. Chaque ville doit assumer sa responsabilité dans la coopération internationale et dans la participation aux réseaux des villes pour la défense des droits de l'Homme.

Le droit à la ville

Les politiques municipales en ce domaine exigent un dialogue permanent avec la société civile et une étroite collaboration avec les associations et les ONG. Il faut que les conseils municipaux maintiennent de

façon permanente le contact avec les différents agents sociaux impliqués dans la défense des droits de l'homme et que les politiques municipales puissent être mises en place en partenariat ou à travers l'action des organisations.

La culture des droits de l'Homme dans la ville se développera vraiment à partir de la plus vaste participation de tous les citoyens. La démocratie de proximité doit faire en sorte que, dans l'image de l'administration locale, tous les habitants puissent se reconnaître : citoyennes et citoyens, population autochtone et groupes d'immigration, membres des minorités religieuses et culturelles.

Nous voulons humaniser l'espace urbain, lui donner corps par le biais de la protection et de la promotion des droits de l'Homme. Le droit à la ville que nous affirmons est le suivant : le droit de chacun à la participation active dans la vie de la ville. Le droit à être le protagoniste de sa citoyenneté.

Objectifs

A Barcelone, le 17 octobre 1998, journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, nous signons cet engagement et nous convenons d'en diffuser le contenu et l'esprit partout et, pour le faire, nous assumons les objectifs suivants :

1. Maintenir un rapport permanent entre nos villes afin de partager les actions, les pratiques et les politiques qui font avancer les droits de l'Homme dans les villes et dans les multiples domaines de celles-ci.

2. Continuer à aller de l'avant dans la réflexion sur le rôle présent et futur des villes comme bastion des droits de l'Homme, en partenariat avec les associations spécialisées en leur défense et promotion, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. A partir de la synthèse des travaux des séminaires préparatoires et des résultats de la Conférence de Barcelone, et à partir de la collaboration avec les Nations Unies et le Conseil de l'Europe et d'une collaboration souhaitée avec la Commission Européenne, nous voulons continuer à coopérer en vue de la rédaction d'une future Charte des Droits de l'Homme dans la Ville, et parvenir ainsi à avoir, par la voix des villes, une répercussion réelle sur les délibérations de ces organismes internationaux.

3. Faciliter les mécanismes d'évaluation du respect de cet Engagement dans chaque ville et proposer, dans ce sens, la création d'un groupe de travail dans un des organismes européens ayant des pouvoirs locaux déjà existants.

5. Inviter les villes signataires à étudier ce document et à l'approuver dans une séance plénière municipale.

6. Faire connaître les contenus et les valeurs de ce document à nos concitoyens et concitoyennes et travailler pour les étendre à d'autres villes.

Nous chargeons les villes de Saint-Denis, Gérone et Barcelone de la diffusion internationale de cet engagement, de la coordination de la poursuite des travaux et d'encourager la création d'un groupe de travail au sein de l'organisme européen de coordination municipale déjà existant, afin qu'ait lieu en l'an 2000 la deuxième Conférence Européenne des Villes pour les Droits de l'Homme.